



### AVIS PUBLIC

#### VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Baie-D'Urfé, que lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2019, le conseil municipal a adopté une résolution ordonnant au greffier de vendre à l'enchère publique l'immeuble décrit ci-après conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Cette vente à l'enchère aura lieu le mardi 28 janvier 2020, à 10 h, à l'hôtel de ville, situé au 20410, chemin Lakeshore à Baie-D'Urfé.

Veuillez noter que l'immeuble sera toutefois exclu de la vente si les taxes ainsi que les intérêts et les frais sont payés avant le moment prévu pour la vente.

Le prix d'adjudication de cet immeuble sera payable immédiatement, en argent comptant, chèque visé ou par traite bancaire faite à l'ordre de la Ville de Baie-D'Urfé.

Cet immeuble sera vendu avec, et sujet à, toutes les servitudes, actives et passives, apparentes ou occultes, l'affectant ou pouvant l'affecter, ainsi qu'à toutes déclarations de copropriété pouvant l'affecter.

DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE :

### PUBLIC NOTICE

#### SALE OF IMMOVABLES FOR NON-PAYMENT OF TAXES

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Town Clerk of the Town of Baie-D'Urfé, that, at its regular sitting held on December 10, 2019, the Municipal Council adopted a resolution ordering the Town Clerk, in accordance with the *Cities and Towns Act*, to sell by public auction the immovable described hereunder.

The public auction will take place on Tuesday, January 28, 2020, at 10 a.m. at Town Hall, located at 20410, chemin Lakeshore, in Baie-D'Urfé.

Please note, however, that should said taxes, interest and costs be paid in full by the time scheduled for the public auction, the immovable will be excluded from the sale.

The sale price of the immovable shall be payable immediately in cash, by certified cheque or by a bank draft made to the order of the Town of Baie-D'Urfé.

This immovable will be sold with, and subject to, all active or passive servitudes, apparent or not, which exist or may exist on this immovable, and all declarations of co-ownership that may affect it.

DESCRIPTION OF THE IMMOVABLE:

Description:	<b>Lot No. 1557953, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal</b>
Adresse de l'immeuble / <i>Address of Immovable:</i>	20086, chemin Lakeshore, Baie-D'Urfé, Québec
Propriétaire / <i>Owner:</i>	Jennifer ANN SUTHERLAND
No matricule:	7330-43-2625-6-000-0000 (F)

DONNÉ à Baie-D'Urfé, le 18 décembre 2019.

GIVEN in Baie-D'Urfé, on December 18, 2019.

Cassandra Comin Bergonzi  
Greffière / Town Clerk



## **AVIS PUBLIC**

### **VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Baie-D'Urfé, que lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2019, le conseil municipal a adopté une résolution ordonnant au greffier de vendre à l'enchère publique l'immeuble décrit ci-après conformément à la Loi sur les cités et villes.

Cette vente aura lieu le mardi 28 janvier 2020, à 10 h, à l'hôtel de ville, situé au 20410, chemin Lakeshore à Baie-D'Urfé.

Veuillez noter que l'immeuble sera toutefois exclu de la vente si les taxes ainsi que les intérêts et les frais sont payés avant le moment prévu pour la vente.

Le prix d'adjudication de cet immeuble sera payable immédiatement, en argent comptant, chèque visé ou par traite bancaire faite à l'ordre de la Ville de Baie-D'Urfé.

Cet immeuble sera vendu avec, et sujet à, toutes les servitudes, actives et passives, apparentes ou occultes, l'affectant ou pouvant l'affecter, ainsi qu'à toutes déclarations de copropriété pouvant l'affecter.

#### DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE :

Description:	<b>Lot No. 1557953, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal</b>
Adresse de l'immeuble	20086, chemin Lakeshore, Baie-D'Urfé, Québec
Propriétaire	Jennifer ANN SUTHERLAND
No matricule	7330-43-2625-6-000-0000 (F)

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Cassandra Comin Bergonzi, greffière de la Ville de Baie-D'Urfé, certifie sous mon serment d'office, que j'ai fait publier l'avis ci-dessus dans le journal le *West Island Montreal Gazette*, édition du 18 décembre 2019.

J'ai également affiché une copie de cet avis à l'Hôtel de ville de Baie-D'Urfé, le 18 décembre 2019.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Baie-D'Urfé, ce 19<sup>ème</sup> jour du mois de décembre 2019.

Cassandra Comin Bergonzi  
Greffière